

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur l'abaissement de la vitesse maximale à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire où la circulation est à double sens sans séparateur central. J'ai bien pris connaissance de votre envoi, et vous en remercie.

Après 12 années de baisse continue de la mortalité routière, celle-ci augmente à nouveau depuis 2014 et demande donc une action résolue des pouvoirs publics. Il se trouve que 55% des accidents mortels (plus de 1 900 décès en 2016) se produisent sur ce type de routes. De même, la vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances est présente dans 31% des accidents.

Le Conseil national de la sécurité routière a établi dans son rapport de 2013 que l'abaissement de la vitesse de 90 à 80 km/h permettrait de sauver 300 à 400 vies par an. Une telle mesure présente également l'avantage de fluidifier le trafic et de diminuer les émissions polluantes d'environ 30%. Elle permet aussi des économies de carburant de l'ordre de 120 euros par an en moyenne.

L'installation de radars automatiques sur les routes à double sens hors agglomération a déjà permis, entre 2002 et 2005, d'y faire baisser la vitesse moyenne de 7% avec, sur la même période, une baisse de 37% de la mortalité. Le surplus de recette lié à l'abaissement de la vitesse maximale sera d'ailleurs entièrement dédié au fonds d'investissement pour la modernisation des structures sanitaires et médico-sociales destinées à la prise en charge des accidentés de la route.

Par ailleurs, il est prévu de mener dès 2020 une évaluation de cette mesure afin d'étudier avec précision et objectivité son impact sur l'accidentalité.

Au vu de ces éléments, il me semble donc pertinent de donner une chance à cette mesure, qui fait partie d'un plan d'action beaucoup plus large pour sauver des vies sur la route (voir notamment les annonces concernant la conduite sous emprise de l'alcool ou encore sur le téléphone au volant).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Barbara POMPILI

Députée de la Somme